ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

presse

Question écrite n° 123683

Texte de la question

M. William Dumas attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et de la santé sur la situation de salariés de l'imprimerie Hebdoprint aux Angles dans le département du Gard, filiale d'impression de la Comareg. La Comareg, éditeur du leader français de la presse gratuite d'annonces *Paru Vendu,* et sa filiale d'impression Hebdoprint, sont en liquidation. Ces deux sociétés du groupe Hersant média (GHM) emploient au niveau national 1 650 personnes. Dans le Gard, ces sont près de 200 emplois locaux qui disparaissent, dont 80 aux Angles à l'imprimerie Hebdoprint et autant à Nîmes, à la direction régionale du journal. Cette situation est extrêmement douloureuse pour les salariés et les populations et d'autant plus scandaleuse que société Comareg, ancien propriétaire du titre par le groupe Hersant, a en effet permis à celui-ci d'investir les bénéfices dans l'acquisition d'autres titres de presse. Ce même groupe a touché un milliard d'euros au titre de l'aide que l'État consent à la presse quotidienne régionale. Le Gouvernement a contribué à doter le groupe Hersant d'outils industriels performants, en l'aidant par exemple à acquérir l'imprimerie d'Iffendic en Bretagne. Près de 200 millions d'euros d'aides directes ont également été accordées au groupe au moment de la reprise de la Comareg. Or une fois rachetée, la Comareg n'a bénéficié d'aucun investissement significatif pour moderniser l'outil industriel et former les salariés. Il semble indispensable de s'assurer que l'ensemble des aides versées par l'État au groupe Hersant soit l'objet d'un audit diligenté par la Cour des comptes. En outre, l'État, en tant que créancier prioritaire, doit obtenir des liquidateurs qu'un examen plus attentif des possibilités de reprise « par appartement », sous forme par exemple de reprise de l'entreprise par les salariés (RES), soit envisagé, notamment pour les filiales imprimeries. S'agissant plus directement les salariés du groupe concernés par ces licenciements, le versement d'indemnités supra-légales leur permettrait de bénéficier de mesures de formation et d'indemnisation *ad hoc* et de faire en sorte que le groupe Hersant soit amené à contribuer à la hauteur du sinistre social et économique qu'il a généré. Aussi, il lui demande ses intentions en la matière.

Données clés

Auteur : M. William Dumas
Circonscription : Gard (5e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 123683
Rubrique : Presse et livres
Ministère interrogé : Travail, emploi et santé
Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 6 décembre 2011, page 12752
Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)